

# VILLAGEXPO

Bulletin d'information du Conseil de Village

ASSEMBLEE  
GENERALE

MERCREDI  
2 AVRIL 1997  
A 19 H 00

Hall de  
villagexpo

MARS 1997

1967 - 1997

N° 96

## ASSEMBLEE GENERALE 2 AVRIL 1997 - 19H HALL DE VILLAGEXPO

### Le mot du Président

Notre Assemblée Générale annuelle est l'occasion pour les copropriétaires de Villagexpo de se rencontrer.

Outre les débats et votes sur les résolutions, ils peuvent en questions diverses évoquer tout ce qui intéresse la vie du village.

Les suggestions et propositions, notamment pour notre trentième anniversaire seront les bienvenues.

### ORDRE DU JOUR

**Résolution 01 :**  
Constitution du Bureau.

**Résolution 02 :**  
Approbation comptes 1996 et quitus .

Ces comptes ainsi que les factures payées pour Villagexpo ont été tenus à la disposition des copropriétaires pour vérifications et remarques éventuelles le 25 janvier 1997.

Ces documents sont consultables auprès de Sagéfrance.

Le Conseil de Village a vérifié ces documents et constaté une erreur d'imputation. La modification a été demandée à Sagéfrance.

Les montants des-comptes Fonds de Prévoyance et Contentieux sont productifs d'intérêts.

Le compte Fonds de Roulement représente pour 1996, six mois de fonctionnement.

**Résolution 03 :**  
Election Conseil Syndical.

Sa composition actuelle est la suivante :

BISCH Alain  
BOTHOREL Guy (R)  
CERVEAU J-Pierre (R)  
CHAZAL Michel  
DEFLERS Joseph  
DUFFET Michel  
FAU Roland (R)  
LLORET J-Baptiste  
MAGNIER Catherine  
PROVOT Albert (R)  
QUESNEL Simone (R)  
THOMAS J-Claude

Le sigle (R) signifie mandat à renouveler. Posez votre candidature lors de l'A.G.

Si vous ne pouvez assister à la réunion, posez votre candidature par écrit et déposez la

dans la boîte aux lettres du Conseil de Village.

**Résolution 04 :**  
Approbation budget prévisionnel 1997.

Les dépenses à prévoir sont proches de celles de 1996. F : 517.900 répartis en F : 478.900 pour les parties communes générales et F : 39.000 pour les immeubles Technove.

**Résolution 05 :**  
Compte bancaire ou postal.

**Résolution 06 :**  
Modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de Villagexpo. Principe général quant à la cession de la loge (pavillon du gardien). Adoption du projet de résolution.

Ce projet a déjà été présenté en 1996.

BOITE AUX LETTRES :



CONSEIL DE VILLAGE  
HALL DE VILLAGEXPO  
COTE ALLEE DES CEDRES  
91240 ST MICHEL/ORGE

# ASSEMBLEE GENERALE

(Suite 1° page)

## LES 30 ANS

Nous fêtons cet anniversaire en septembre 1997.

Nous avons le concours précieux du Club Histoire de Saint Michel.

Nous espérons que cette fête réunira tous les résidents

L'histoire de Villagexpo serait évoquée avec des témoins et acteurs de l'époque ainsi que des documents, des photos...

Votre participation et votre collaboration sont indispensables pour la réussite de cette fête...

Faites-nous part de vos idées.

Un bulletin d'information spécial sera diffusé.

**Il a manqué les tantièmes de deux copropriétaires pour l'adoption de cette résolution.**

Pour 1997, le texte de résolution comporte des précisions sur la répartition des charges, la modification du règlement de copropriété (partie commune - partie privée). L'évaluation de ce pavillon sera portée à la connaissance des copropriétaires lors d'une prochaine Assemblée Générale.

**Cette résolution doit être adoptée cette année** afin que toutes les procédures administratives puissent être exécutées.

La vente de ce pavillon permettrait une diminution des charges pour l'ensemble des copropriétaires.

Les fonds ainsi libérés

permettraient notamment de réaliser les travaux de mise aux normes de l'antenne collective de télévision.

Un vote négatif entraînerait des dépenses importantes d'entretien pour les copropriétaires.

A vous de choisir.

### Résolution 07 :

Assignation de madame Guilbert pour non-respect du règlement de copropriété - Pouvoirs au Syndic selon projet de résolution.

De nombreuses interventions des voisins de cette copropriétaire ont été faites tant auprès de Sagéfrance qu'auprès du Conseil de Village.

Toutes les interventions amiables n'ont pas obtenu de résultat.

### Résolution 08 :

Travaux de réfection,

d'étanchéité terrasse Technove 28/30/32 allée des Cèdres. Vote. Financement. Répartition. Masse 77.

Cette résolution requiert le vote des seuls copropriétaires de l'immeuble Technove situé au 28/30/32 allée des Cèdres.

### Résolution 09 :

Compte-rendu procédure Brugel. (information sans vote)

### Résolution 10 :

Travaux de réfection d'étanchéité terrasse Technove 22/24/26 allée des Cèdres. Vote. Financement. Répartition. Masse 74.

Conséquence de la résolution 09. Seuls les trois copropriétaires des 22/24/26 de l'immeuble Technove votent.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Vous avez reçu une lettre recommandée avec A.R. comportant deux feuilles.

La première est la CONVOCATION comportant l'ordre du jour.

La seconde est le BULLETIN DE VOTE. Sur la partie gauche, en face de chaque résolution, vous votez en entourant la case que vous avez choisie : **OUI** - NON - ABSTENTION

Sur la partie droite, c'est le POUVOIR que vous pouvez remettre en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G., dûment complété et signé à un mandataire (voisins ou amis participant à la réunion).

Vous pouvez également remettre ce pouvoir aux membres du Conseil de Village. Dans ce cas, déposez-le dans la boîte aux lettres du Conseil.

Les émargements commenceront à 19 heures.

Le début de la réunion est prévue pour 19 heures 30.

La durée des débats et votes des résolutions pourrait durer une heure trente.